Le Mans, le 31 août 2023

Arrêté n°SAGJ-23-039

Portant sur la composition du Comité Électoral Consultatif de l'Université du Mans

Composition du Comité Électoral Consultatif de l'Université du Mans

Vu le Code de l'Éducation et notamment son article D .719-3 ;

Vu les statuts de l'Université du Mans, et notamment leur article 12.5, adoptés par le Conseil d'Administration réuni en séance le 12 octobre 2017 - délibération n°2017-10-12-81.

LE PRESIDENT DE L'UNIVERSITE

ARRETE

ARTICLE 1- Composition du Comité Électoral Consultatif

- **Membres de droit :**

- Le président ou son représentant ;
- Le directeur général des services ou son représentant ;
- Le directeur des ressources humaines ou son représentant ;
- Le directeur des études et de la formation ou son représentant ;
- Le responsable du service des affaires Générales et juridiques ou son représentant ;
- Le représentant désigné par le recteur d'académie.

- **Membres représentants les personnels et les usagers :**

Collège A :

- Laurent BOURQUIN - Liste « LMU 2024 : Construisons ensemble notre avenir » ;
- Aline DURAND - Liste « FSU » ;
- Laurent DENIS - Liste « Le Mans Université : Relevons les défis d'aujourd'hui et de demain » ;

Collège B :

- Claire DUVERGER-ARFUSO - Liste « LMU 2024 : Construisons ensemble notre avenir » ;
- Laurence MAUGER - Liste « Le Mans Université : Relevons les défis d'aujourd'hui et de demain » ;
- Jean-Philippe MELCHIOR - Liste « FSU » ;

Collège BIATSS :

- Vincent BLIN - Liste « FSU » ;
- Sébastien CHOPLAIN - Liste « Le Mans Université : Relevons les défis d'aujourd'hui et de demain » ;
- Elodie HERBELIN - Liste « SNPTES » ;
- Axel PITROU - Liste « UNSA » ;

Le Mans, le 31 août 2023

Arrêté n°SAGJ-23-039

Portant sur la composition du Comité Électoral Consultatif de l'Université du Mans

Collège Usagers :

- Alix CADOR - Liste « UNI : On agit, tu réussis ! » ;
- Danyel Mehdi MEZITI - Liste « BOUGE TON CAMPUS avec tes assos » ;
- Absence de désignation d'un représentant - Liste « UNEF le syndicat étudiant et étudiant.e.s mobilisé.e.s ».

ARTICLE 2 - Mandat des membres élus du Comité Électoral Consultatif

Le mandat des membres du Comité Électoral Consultatif s'achèvera à la fin de leur mandat d'administrateur au Conseil d'administration.

ARTICLE 3 - Exécution

Le Directeur général des services est chargé de l'exécution du présent arrêté.

ARTICLE 4 - Publication

La publication du présent arrêté emporte abrogation de l'arrêté n°SAGJ-23-016. Le présent arrêté sera mis en ligne sur le site internet de l'université www.univ-lemans.fr, rubrique « Université », « Actes réglementaires», « Arrêtés ».

Pascal LEROUX

Le Président
Le Mans Université

Pascal LEROUX

Arrêté transmis au recteur le : 01_09_2023 Publié le : 01_09_2023